

## UNE EXPERIMENTATION ...



Pour les établissements  
des entreprises de moins  
de 250 salariés



Et avec un chiffre  
d'affaires de moins de 50  
millions d'euros



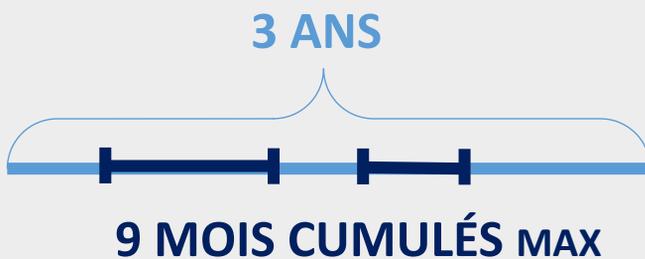
Durant 4 ans  
à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018



Mise en  
œuvre dans les régions  
**Hauts-de-France**  
et **Auvergne Rhône-Alpes**

## ... QUI LIMITE LA DURÉE DES CONTRÔLES

La durée cumulée des contrôles effectués par les **administrations**  
sur 3 ans ne peut pas dépasser **9 mois** (=270 jours) :



Dont :

- finances publiques
- douanes
- concurrence, consommation et répression des fraudes
- formation professionnelle
- Urssaf



À la fin du contrôle, une **attestation à conserver** vous est remise, précisant le service concerné, le champ, les dates de début et de fin, ainsi que la durée du contrôle.

### Attention!

L'expérimentation ne s'applique pas  
ou la durée de contrôle ne s'oppose pas :

- aux contrôles réalisés sur sollicitation de l'entreprise (= droit au contrôle)
- aux contrôles destinés à s'assurer du respect des règles prévues par le droit européen
- quand il existe des indices précis et concordants de manquements à une obligation légale ou réglementaire
- aux contrôles résultant de l'exécution d'un contrat ou aux contrôles effectués par les autorités de régulation
- aux contrôles destinés à s'assurer du respect des règles préservant directement la santé publique, la sécurité des personnes et des biens ou l'environnement